

**Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation
intitulé « La planification de l’immigration au Québec pour la période 2026-2029 »**

**10 recommandations en matière d’immigration à mettre en œuvre dans
les 100 jours du prochain gouvernement du Québec en octobre 2026**

Mémoire présenté par Me Maxime Lapointe

AOÛT 2025

CONTEXTE

L'exercice de la planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2026-2029 revêt une importance historique pour l'avenir du Québec compte tenu d'une multitude de facteurs tels que les élections générales à venir en octobre 2026 et les relations Québec-Canada qui seront soit à rebâtir, soit à anéantir selon le prochain gouvernement élu.

Évidemment, le gouvernement en place d'ici les élections n'est ni tenu de respecter ses propres scénarios présentés, ni obligé de mettre en œuvre les recommandations des participants à cet exercice. Lors de la dernière planification, le gouvernement de la CAQ n'a d'ailleurs suivi aucun de ses deux scénarios proposés et a refusé d'adresser l'enjeu de la planification de l'immigration temporaire tel que demandé par les partis d'opposition.

Depuis son élection en 2018, le gouvernement de la CAQ est intervenu plus directement que les gouvernements précédents dans les services aux citoyens et aux immigrants, notamment en recrutant pour lui-même et pour des entreprises des milliers de travailleurs étrangers dans le cadre de missions organisées avec des fonds publics, en créant une plateforme centralisée pour offrir des services de francisation et en élargissant le panier de service en matière d'intégration des immigrants.

Le gouvernement du Québec a émis dans les dernières années des nombres records de Certificats d'acceptation du Québec pour des étudiants étrangers, acceptant entre autres des niveaux inédits pour des filières de faux étudiants indiens. L'intervention du fédéral a été requise pour modifier l'accessibilité aux permis postdiplômes pour les collèges privés afin de dissuader ces "étudiants" de venir étudier au Québec pendant que le Québec blâme sans cesse ce dernier depuis plus de 2 ans pour les volumes d'immigrants au Québec qui dépassent la capacité d'accueil de la province.

Le Québec gère sa compétence en matière d'immigration en silo, sans stratégie concertée avec le fédéral, les intervenants du milieu et les entreprises, créant souvent des dédoublements de mesures et trop de processus administratifs inefficaces mais encore plus souvent en brisant les rêves des ressortissants étrangers voulant s'établir de manière durable au Québec qui sont pris dans l'incohérence de l'état depuis 2019.

Dans ce contexte, je présente dans ce mémoire 10 recommandations à mettre en œuvre dans les 100 jours du prochain gouvernement en octobre 2026, j'ai fait un exercice similaire en 2018 et en 2022, fort de plus de 15 ans d'expérience en droit de l'immigration au Québec.

En espérant contribuer quant à l'efficacité et à l'humanité des programmes d'immigration du Québec et à une utilisation plus lucide des leviers dont dispose le Québec en matière d'immigration, *pour une immigration plus transparente.*

RECOMMANDATIONS

- 1. Définir le MIFI en proportion du scénario de baisse adopté par le gouvernement en place**
 - a. Trois scénarios proposés (25 000, 35 000 et 45 000 admissions) en totale déconnexion des niveaux des dernières années et faisant fi des 142 000 dossiers en inventaire
 - b. 2 506 personnes employées par le MIFI en 2023-2024, 2 263 en 2022-2023, 1 933 en 2020-2021
 - c. Faire analyser par le Vérificateur général les contrats de service du ministère de 97 446 284,37\$ en 2023-2024

- 2. Créer le Programme de l'excellence québécoise pour retenir les talents francophones au Québec**
 - a. L'objectif est de préserver la vitalité du français ET de l'économie du Québec
 - b. Exiger le niveau C2 en français oral et 12 mois de travail dans un métier en léger déficit ou déficit selon le [Diagnostic de moyen terme du MIFI](#) pour être éligible
 - c. Ce programme pourrait opérer en parallèle du PSTQ et remplacer le PEQ qui ne rouvrira possiblement jamais
 - d. Revoir les moyens pour confirmer la connaissance du français des requérants

- 3. Instaurer un engagement de prévisibilité de la part du MIFI envers les ressortissants étrangers au Québec**
 - a. Multiples "avance-recule" dans les programmes de sélection permanente depuis 2019
 - b. Chaque immigrant a un parcours personnel et cherche de la stabilité dans les programmes du Québec, autant en immigration temporaire que permanente
 - c. Les règles d'obtention de la résidence permanente devraient demeurer les mêmes pendant toute la durée du parcours d'immigrant temporaire des requérants
 - d. Le MIFI devrait instaurer une clause grand-père pour le PEQ – Volet travailleur fermé sans préavis en juin 2025, privant des milliers de familles de leur rêve de vie au Québec

- 4. Revoir la structure des programmes des gens d'affaires au niveau de la sélection par le Québec et l'admission par le Canada**
 - a. 135 personnes sélectionnées en 2024, incluant les familles pour les 3 programmes
 - b. Délais de traitement inexplicables de 6 mois au stade de la sélection pour des taux de refus élevés
 - c. En déplaçant l'exigence de connaissance du français (B2) du dépôt de la demande vers une condition suspensive de délivrance de CSQ, les programmes vont augmenter en attractivité
 - d. Possibilité de revoir la structure des programmes en s'inspirant d'autres programmes mondiaux

- 5. Purger les inventaires des demandes prises en étau entre la sélection par le Québec et l'admission par le Canada pour toutes les catégories d'immigration**
 - a. Plus de 142 000 personnes dont le Québec a dit « oui » pour la plupart
 - b. Écoulement à 100% des dossiers de gens d'affaires en 2026, le seuil de 400-500 admissions est trop bas pour vider les inventaires en moins de 12 mois
 - c. Régler une fois pour toute la saga dans la catégorie du regroupement familial

- 6. Auditer le taux de survie des couples dans la catégorie du regroupement familial et revoir l'écoulement des demandes entre la sélection par le Québec et l'admission par le Canada**
 - a. Plusieurs demandes de fermeture de dossier pendant le traitement des demandes, les CSQ devraient être remis en circulation pour d'autres familles
 - b. Selon les scénarios proposés, les délais vont passer de 40 mois à +/- 80 mois si le scénario de 25 000 admissions était retenu
 - c. Annuler le décret de juin 2024 limitant la réception des demandes au Québec pour la période 2024-2026
 - d. Convenir avec le fédéral de ramener les délais de traitement à ceux du reste du Canada

- 7. Créer un poste de commissaire permanent à l'immigration au Québec**
 - a. Améliorer le dialogue Québec-Canada sur les tendances à surveiller en immigration, veiller à l'uniformisation des processus et à l'efficacité des fonctionnaires
 - b. Surveiller les flux irréguliers (du Canada vers le Québec pour les travailleurs qualifiés et du Québec vers le Canada pour le regroupement familial)
 - c. Réviser au besoin le coût de revient des demandes, revoir les effectifs requis pour traiter les dossiers en vue de réduire les délais de traitement
 - d. Réviser au besoin le niveau de financement des divers services rendus pour viser 100% de niveau de financement atteint
 - e. Le Québec n'agit pas pour informer le fédéral des travailleurs étrangers qui ne travaillent plus et des étudiants qui n'étudient pas

- 8. Revoir la liste des profession éligibles au traitement simplifié dans le programme des travailleurs étrangers temporaires, la durée des autorisations de travail et resserrer les contrôles des employeurs**
 - a. Anormal que le ministre apprenne la fin du traitement simplifié dans les médias
 - b. On pénalise des entreprises qui ont payé des missions de recrutement en changeant les règles en cours de route
 - c. Pour dépolitiser l'immigration temporaire, utiliser le [Diagnostic de moyen terme du MIFI](#) pour déterminer les professions en pénurie
 - d. Les travailleurs qui perdent leur emploi ne repartent pas dans leur pays et personne n'intervient, le Québec doit faire son travail et informer le fédéral
 - e. La durée minimale des permis de travail devrait être de 24 mois pour éviter de refaire les demandes à répétition et pour donner de la stabilité et de la prévisibilité

9. Rouvrir l'Accord Canada-Québec

- a. Le Québec peine à se faire repayer par le fédéral pour les services offerts aux demandeurs d'asile
- b. Le fédéral reproche au Québec des factures peu ventilées et un détournement des fonds octroyés en vertu de l'Accord
- c. L'Accord date de 1991, n'a pas été pensé pour le monde actuel de demandes d'asile faites à l'arrivée au Canada (entrées régulières et entrées irrégulières) qui explosent depuis les dernières années
- d. Le Québec pourrait s'insérer dans le processus de traitement des demandes d'asile pour accélérer le traitement des demandes, entre autres
- e. Le mécanisme de réouverture est prévu à l'article 33 de l'Accord
- f. Si le Québec veut plus de pouvoir en immigration, c'est le seul mécanisme à utiliser

10. Cesser l'intervention du gouvernement autant dans les missions de recrutement à l'international que dans la francisation et dans l'intégration des immigrants au Québec

- a. L'intervention de l'état depuis 2019 a requis des investissements inédits pour le Québec, augmentant les déficits incontrôlés du gouvernement des dernières années
- b. Plusieurs coupures de service en cours d'année pour tenter de réduire les déficits
- c. Le privé est plus efficace que le public dans ces domaines
- d. Le rôle de l'état doit être limité à traiter les dossiers rapidement et à répondre aux besoins des entreprises et des intervenants tout en surveillant de manière stricte l'intégrité des programmes pour éviter les abus